

2008/372 - Signature d'une convention mixte entre la Ville de Lyon et l'Association Rhône-Arménie Formation Echanges - Versement d'une subvention d'équipement pour la poursuite des travaux de réhabilitation du 3e étage du Centre d'Enseignement Professionnel d'Erévan (Direction des Relations Internationales) (BMO du 16/06/2008, p. 1212)

Rapporteur : M. DACLIN Jean-Michel

M. DACLIN Jean-Michel, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, un dossier qui ira droit au cœur de M. Broliquier.

Je veux saisir l'opportunité de cette signature de convention entre la Ville de Lyon et l'Association Rhône-Arménie Formation Echanges, pour informer notre Conseil sur le Centre d'Enseignement Professionnel de Erévan, que vous avez inauguré, Monsieur le Maire, lors du précédent mandat.

Le lycée professionnel franco arménien de Erévan, dont nous contribuons à achever les travaux, propose aux jeunes arméniens des formations professionnelles diplômantes. Il s'agit, je vous le rappelle, d'enseignements relatifs :

- à la mode et à la couture ;
- à la coiffure et à l'esthétique ;
- au secrétariat et à la bureautique ;

- depuis deux ans, aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie. A cet effet, le Centre va ouvrir quatre chambres d'hôtes à vocation pédagogique qui vont s'ajouter au restaurant d'application.

- la formation à ces métiers va être complétée d'ici quelques mois par une formation de prothésiste dentaire ;

- et nous l'espérons tous un peu plus tard, une formation d'opticien.

Vous le voyez, il s'agit clairement de former de jeunes arméniens à l'apprentissage de métiers, jusqu'ici non enseignés à Erévan. A cet effet, le Centre que nous aidons est particulièrement original dans le système de formation de la jeune République d'Arménie.

Je vous rappelle que la Ville de Lyon est membre fondateur de cet établissement technique qui est géré par une Fondation de droit arménien. La SEPR est l'initiateur de ce projet et assure la conduite pédagogique des formations qui sont dispensées.

Dans cette Fondation, aux côtés de la Ville de Lyon et de la SEPR, on compte la Ville de Erévan, propriétaire des locaux, le Département, ainsi que le Ministère arménien de l'Education.

Depuis la dernière assemblée générale de février, sont associés au travail de la Fondation, le Ministère arménien des Affaires sociales, ainsi qu'une Fondation suisse de Bienfaisance.

A côté de l'Université franco-arménienne de Erévan, le lycée professionnel constitue un moyen efficace de coopération entre les Villes de Lyon et de Erévan, ainsi qu'un levier important du rayonnement de notre langue et de notre pays en Arménie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)